



Tarification rampes de mise à l'eau (par embarcation)

Type de tarif	Coût (taxes incluses)	Type de vignette	Rampes accessibles
Laissez-passer journalier	40 \$ / jour	<i>Recommander le client à l'un des points de vente appropriés en fonction de la rampe de mise à l'eau désirée</i>	Uniquement aux rampes du gestionnaire duquel le laissez-passer a été acheté (voir carte)
*Vignette saisonnière régionale – résident MRC	40 \$	 ENREGISTREMENT ET DROIT D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU 2023-0001	Toutes les rampes publiques de la MRC (voir carte)
*Vignette saisonnière régionale – non-résident MRC	300 \$	 ENREGISTREMENT ET DROIT D'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU 2023-NR-001	Toutes les rampes publiques de la MRC (voir carte)

Informations importantes

***Appelez la vignette sur le bras de la remorque côté conducteur**

***Remplir le tableau des ventes joint à cet effet**

***Sur présentation d'une preuve de résidence et du certificat d'immatriculation de la remorque. Les deux documents doivent être obligatoirement être au même nom.**

- Le tarif résident est réservé aux personnes qui répondent à au moins un des deux critères suivants :
 - une personne qui réside dans l'une des 7 municipalités faisant partie du territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry.
- OU
- le propriétaire d'une résidence secondaire ou d'un immeuble à logement.
- Dans les deux cas, une preuve de résidence avec photo et adresse acceptées doit être fournie : permis de conduire, passeport, compte de taxes, compte d'Hydro-Québec;
- Un résident de l'une des municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry autre que la vôtre peut également se procurer la vignette saisonnière régionale à vos bureaux au tarif pour les résidents;
- Un non-résident de la MRC de Beauharnois-Salaberry ne peut obtenir une vignette saisonnière régionale au tarif résident;
- Aucune vignette journalière ne sera cumulée dans le but d'obtenir une vignette saisonnière;
- Aucun remboursement.